



Pesticides : en Bretagne, une petite victoire pour la démocratie de l'eau

La Commission locale de l'eau de la Vilaine a adopté le 16 octobre un texte limitant l'usage de certains pesticides, malgré les entraves de l'État et de la FNSEA. C'est une première en France pour ces organismes qui expérimentent une forme de démocratie territoriale.

Noé Sotto

17 octobre 2026 à 11h26

Saint-Just (Ille-et-Vilaine). – Une quinzaine de tracteurs de la FNSEA vrombissent devant la salle de réunion de la petite commune bretonne. De l'autre côté d'un cordon de gendarmes, sifflets et huées pleuvent : cent trente manifestant-es, militant-es écologistes ou membres de la Confédération paysanne sont là pour les accueillir. En toile de fond, les landes de Saint-Just, fameuses pour leurs mégalithes, mais ravagées par un violent incendie l'été dernier.

Tous et toutes sont venu-es le 16 octobre mettre la pression sur la réunion décisive qui devait sceller le sort du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) de la Vilaine, après quatre ans de rebondissements. Avec, dans toutes les têtes, sa mesure la plus polémique : l'interdiction partielle de certains herbicides autour de quelques captages d'eau potable.

Après deux heures de débats animés entre préfet-es, chambres d'agriculture, élu-es, associations environnementales et distributeurs d'eau qui composent la commission locale de l'eau (CLE) de la Vilaine, le dépouillement des votes se fait dans une ambiance fébrile. Les militant-es des deux camps, qui ont pu assister aux débats depuis le fond de la salle, retiennent leur souffle. Quarante-cinq « oui » sur soixante-trois votes : la majorité requise des deux tiers est franchie de justesse.



Des manifestant-es écologues devant la salle de réunion. © Photo Noé Sotto / Mediapart

« *C'est une première en France, savourez Ludovic Brossard, conseiller municipal à Rennes et tout juste élu président de la CLE. Cela montre qu'avec la démocratie locale de l'eau, on arrive plus vite que l'État ou l'Union européenne à mettre en place des réglementations.* »

D'autant que le Sage de la Vilaine, qui concerne 1,2 million d'habitant-es, 508 communes et 11 000 kilomètres carrés, est le plus grand de France. Le texte contient quatorze autres règles, dont une, elle aussi très disputée, qui vise à renforcer la protection des zones humides.

Un parcours du combattant face à la FNSEA

De son côté, le président de la FDSEA du Morbihan, Franck Pellerin, s'oppose au schéma. Selon lui, « *les agriculteurs qui nourrissent les citoyens méritent mieux que des contraintes* ». Il dénonce « *des études socioéconomiques qui ont été faites au doigt mouillé* ». « *De toute façon, l'agence régionale de santé traite l'eau, donc il n'y a pas de problème de qualité au robinet, ajoute-t-il. Le dépassement des seuils réglementaires n'est pas synonyme de problème sanitaire.* »

Pourtant, dans le détail, la restriction reste mesurée. Il s'agit d'un « *arrêt programmé* » de l'usage des herbicides destinés au maïs, autour de cinq captages d'eau potable « *prioritaires* », d'ici à 2032. Ces espaces représentent « *moins de 5 %* » de la surface totale du bassin versant de la Vilaine, selon Laetitia Citeau, chargée de mission à l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Eaux et Vilaine. Le texte prévoit aussi des dérogations pour les agriculteurs et les agricultrices engagé-es dans des programmes de réduction de l'usage de pesticides.



Le bassin versant de la Vilaine. © Noé Sotto

Mais l'adoption du Sage est vécue comme une victoire par ses partisan-es, car elle marque l'aboutissement d'un véritable parcours du combattant, face à l'État et à la FNSEA. Le précédent Sage datant de 2015, la CLE entame en 2022 la rédaction d'un nouveau texte, relevant que les différentes stations de mesure du territoire « *mettent en évidence une contamination quasi généralisée des eaux* ». La commission s'accorde sur une première mouture en mars 2025.

Mais en décembre 2025, une action massive de la FNSEA bloque la tenue d'une réunion de la commission. « *Un coup de force*, selon Ludovic Brossard, *car la FNSEA craignait que ça fasse jurisprudence*. » Et en janvier 2026 une contre-manifestation rassemble 3 000 manifestant-es pour défendre le texte.

Sauf que, dans la foulée des grandes manifestations agricoles nationales de janvier, le premier ministre Sébastien Lecornu annonce un « moratoire » sur « *toutes les décisions relatives aux questions de la politique de l'eau* ». Ce « moratoire » se traduit par une désertion des représentant-es de l'État des réunions de la CLE, bloquant de fait l'avancement des travaux.

« Dans la région, nous accompagnons quatre cents personnes qui ont une maladie professionnelle liée à l'utilisation de pesticides. »

Michel Besnard, président du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest

La préfecture met alors en place un groupe de travail avec les chambres d'agriculture et l'EPTB Eaux et Vilaine, court-circuitant la CLE. Et à la réunion de la commission en juin, la préfecture fait introduire des dérogations à la limitation de l'usage des herbicides, remplace le mot « interdiction » par l'expression « *arrêt programmé* », et repousse la date d'application de 2029 à 2032.



Un tracteur de la FNSEA. © Photo Noé Sotto / Mediapart

Nouveau coup dur pendant l'été : faisant suite au « moratoire », la loi d'urgence agricole est adoptée. Elle réduit le nombre des captages d'eau « prioritaires », un recul dont Mediapart a pu évaluer l'ampleur. Ce changement législatif risquant d'affaiblir mécaniquement les réglementations prévues par le Sage, la FNSEA en profite pour demander une nouvelle fois le report de son approbation.

Le 1^{er} octobre, une vingtaine d'adhérent-es se rendent vers 23 heures à la préfecture de Bretagne, à Rennes, qui abrite aussi le domicile de la préfète. Celle-ci leur accorde un entretien. « *C'est sûrement la seule organisation en France qui ait le pouvoir de faire cela* », s'indigne Laurent David, du Collectif sans pesticides.

Alors, à Saint-Just, malgré la « *déception et la colère* » qu'exprime Emmanuelle Deraeve de la Fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne, la joie éclate. « *On est là..., entonnent les manifestant-es. Même si l'État le veut pas, pour l'honneur des paysans et la santé de nos enfants, on est là !* » Car, comme l'a dénoncé la manifestation anti-pesticides du 3 octobre dans l'Eure, les pesticides ont un effet indiscutable sur la santé humaine. « *Dans la région, nous accompagnons quatre cents personnes qui ont une maladie professionnelle liée à l'utilisation de pesticides*, témoigne Michel Besnard, président du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest. *Et en premier lieu des agriculteurs.* »

Le petit pas du Sage de la Vilaine fera-t-il des émules dans les autres CLE de France ? Pour Jean-Marie Le Gall, élu Les Écologistes à la mairie de Saint-Just, « *l'enjeu va au-delà de la protection des Bretons* » mais « *l'État et la FNSEA ont peur de l'effet domino* ».

Noé Sotto